

A-level **FRENCH**

Paper 1 Listening, Reading and Writing

Insert

Section B Texts for use with Question 6 and Question 9

Section B**Reading and Writing**

Text for use with **Question 6**

Vivre chez ses parents

Née vers 1997 en Espagne, la cohabitation multigénérationnelle est encore peu développée en Europe. En France, le concept n'est adopté que récemment. Mais son heure est venue et ce phénomène va certainement se propager.

La maison multigénérationnelle, qui réunit plusieurs générations sous le même toit, est due principalement au vieillissement de la population mais aussi, à un moindre degré, à la crise du logement.

Généralement, les parents réaménagent leur maison trop grande et offrent de l'aide à leur progéniture. Ce modèle, qui connaît une popularité croissante, répond aux besoins des familles qui cherchent des solutions pour les aînés qui souhaitent rester dans leur quartier le plus longtemps possible. Cet attrait est important puisque des personnes âgées représenteront près du quart de la population dès 2036.

Pour Sandrine, vivre dans une maison multigénérationnelle permet de réaliser des économies en raison du partage des dépenses. Pour ses parents, cela comporte de nombreux avantages. Sandrine explique : « Mes parents âgés sont rassurés de savoir que je veille sur eux en maintenant ma routine de travail et ma vie personnelle. »

Suivant la mort de son père, Michel a été hébergé chez sa mère. « On fait moins la fête pour ne pas déranger ma mère. De l'autre part, elle garde souvent nos enfants, c'est donnant-donnant. Quant aux appréhensions, elles concernaient principalement la préservation de l'intimité et de l'indépendance, mais mes soucis n'étaient pas justifiés dans la réalité. »

Text for use with **Question 9**

La peine de mort

Le débat sur le retour éventuel de la peine de mort au Sénégal continue de faire son chemin, du fait de la recrudescence de la violence. Ces crimes poussent beaucoup de Sénégalais à prôner le retour de la peine capitale. Pourtant, je suis contre. Le Sénégal est reconnu dans le monde entier comme une terre de tolérance. On a aboli la peine de mort il y a plusieurs décennies. La justice sénégalaise ne doit pas être une justice qui risque des bévues judiciaires, exposant des innocents à l'exécution.

Pour moi, il n'est pas nécessaire que la punition soit de même nature que le crime (les violeurs ne sont pas condamnés à être violés). Il est contradictoire de châtier un crime par un crime. Dans l'histoire du Sénégal indépendant, on n'a mis en pratique la peine qu'à deux reprises : une première fois, en 1967, quand Abdou Faye avait abattu un député ; une deuxième et dernière fois, en 1967, quand Moustapha Lô avait essayé d'assassiner le président de la République. Ces exécutions avaient créé un tollé.

Mon autre crainte est que la peine de mort pourrait être un moyen pour les gouvernements répressifs d'éliminer des opposants, qui ne sont pas coupables. Elle serait alors un instrument de pouvoir destiné à terroriser, plutôt qu'à rendre justice.

Cette justice sommaire nourrirait ainsi la haine et la vengeance. Il n'y a pas de garantie que l'État détourne la peine de mort pour l'élargir à l'homosexualité ou à l'opposition politique.

END OF SOURCES

There are no materials printed on this page

Copyright information

For confidentiality purposes, all acknowledgements of third-party copyright material are published in a separate booklet. This booklet is published after each live examination series and is available for free download from www.aqa.org.uk.

Permission to reproduce all copyright material has been applied for. In some cases, efforts to contact copyright-holders may have been unsuccessful and AQA will be happy to rectify any omissions of acknowledgements. If you have any queries please contact the Copyright Team.

Copyright © 2020 AQA and its licensors. All rights reserved.

